

AVIS PUBLIC CONCERNANT L'UTILISATION D'INSECTICIDES

Nous vous informons par la présente que la Direction de la lutte contre les insectes du Service des travaux publics de la Ville de Winnipeg prévoit d'appliquer dans plusieurs biens publics, selon les besoins, de la perméthrine, de la pyréthrine, et de la hydraméthylnone, afin de prévenir la prolifération des insectes ravageurs de structures.

La période d'application prévue s'étendra du 1er janvier au 31 décembre 2016. Tous les pesticides et toutes les méthodes utilisés seront conformes aux recommandations de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada ainsi que de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba. Ces recommandations sont énoncées sur les étiquettes approuvées par le gouvernement fédéral.

Toute personne peut, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis, faire parvenir des représentations écrites au sujet du programme de lutte ou remettre par écrit leur opposition à l'utilisation de pesticides sur une propriété adjacente à la leur, à :
Section des pesticides et des déchets dangereux, Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, 123, rue Main, bureau 160, Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5.